

Image not found or type unknown



Charges impayées par un copropriétaire

Par **hofman**, le **22/01/2010** à **19:04**

Bonjour, le montant de la dette s'élève à > 6400 € pour ce copropriétaire qui refuse de payer malgré une condamnation. La vente judiciaire de son logement a été décidée par l'AG qui a également décidée de répartir la dette entre tous les copropriétaires, dans l'attente d'être remboursé lors de la vente judiciaire. Cette dernière décision a été prise car le syndic a rappelé que chaque copropriétaire est co-solidaire: mais est-elle légale ?
Merci de votre aide.